

Faculté de droit
Institut de Droit et de l'Economie des Affaires (IDEA)

M2 Droit de la protection sociale d'entreprise
Année universitaire 2024/2025

Règlement adopté par le Conseil de Faculté le 12 septembre 2024 et par la Commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 24 septembre 2024.

Le présent règlement est applicable au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Modalités contrôle des connaissances			
MASTER 2 DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE D'ENTREPRISE			
Année 2024-2025			
Enseignement	Nombre d'heures d'enseignement	ECTS	Examens
SEMESTRE 3			
Cotisations sociales et recouvrement URSSAF	20 h	3	Contrôle continu + écrit 1h30
Régime agricole des exploitants	8 h	3	Un contrôle continu pour les deux matières.
Protection sociale des indépendants/chefs d'entreprise	12 h	3	
Retraite de base, complémentaire et supplémentaires	10 h	3	Contrôle continu
Réparation des risques AT/MP	15 h	4	Contrôle continu + écrit 1h30
Recours des tiers payeurs Fonds d'indemnisation	15 h	4	Contrôle continu + écrit 1H30
Prévention des risques- CSE - responsabilité pénale – tarification	20 h	4	Contrôle continu
Anglais juridique	20 h	4	Oral
Méthodologie du mémoire	5 h	2	
TOTAL SEMESTRE 3	125 h	30 ECTS	
SEMESTRE 4			
Protection sociale complémentaire d'entreprise	10 h	3	Un contrôle continu pour les trois matières
Pratique de la PSC	10 h	3	
Epargne salariale	10 h	3	
Détachement- expatriation	20 h	3	Contrôle continu + écrit 1h30
Contentieux de la protection sociale	15 h	3	Contrôle continu + écrit 1h30

Gestion de la paye	10 h	3	Contrôle continu
Rapport de stage et stage		5	Oral
Mémoire		7	Oral
TOTAL SEMESTRE 4	200 h	30 ECTS	

- Les enseignements sont organisés intégralement en présentiel. Cette modalité s'applique également aux reprogrammations éventuelles en cas d'annulation de cours.
- Les modalités de contrôle des connaissances sont susceptibles d'être modifiées en cas de circonstances particulières ; les épreuves pourront notamment être organisées à distance si la situation sanitaire l'exigeait.